



INNATE PHARMA PRÉSENTE SES RÉSULTATS FINANCIERS ET L'AVANCÉE DE SON PORTEFEUILLE POUR L'ANNÉE 2019

- **Innate étend sa présence sur les marchés financiers à travers une offre globale, comprenant une offre au public sur le Nasdaq, réalisée avec succès et ayant généré 79,1 millions de dollars (71,5 millions d'euros¹)**
- **Monalizumab va rentrer en Phase III en combinaison avec cetuximab chez des patients présentant un cancer de la tête et du cou déjà traité par immunothérapie**
- **Des données préliminaires issues des extensions de cohortes de patients respectivement déjà traités et non traités par immunothérapie sont prévues pour 2020**
- **Innate reprend le recrutement de patients en France et au Royaume-Unis dans l'essai de Phase II testant lacutamab dans le syndrome de Sézary et le mycosis fongoïdes**
- **Position de trésorerie de 255,9 millions d'euros² au 31 décembre 2019**

Marseille, le 10 mars 2020, 7h00

Innate Pharma SA (Euronext Paris : IPH – ISIN: FR0010331421 ; Nasdaq : IPHA) (« **Innate** » ou la « **Société** ») annonce aujourd'hui ses résultats financiers consolidés au 31 décembre 2019. Les comptes consolidés sont joints au présent communiqué.

« 2019 a été une année structurante pour Innate Pharma. Nous avons non seulement réalisé avec succès notre introduction au Nasdaq aux États-Unis mais également annoncé des plans d'avancement en Phase III de monalizumab. En outre, nous établissons notre structure commerciale aux États-Unis. Il s'agit d'autant d'avancées significatives augmentant la visibilité de la Société à l'international et pour la mise en œuvre de notre stratégie corporate, clinique et commerciale », commente **Mondher Mahjoubi, Président du Directoire d'Innate Pharma**. « Nous remercions nos salariés ainsi que toutes les parties prenantes qui ont rendu le succès d'Innate possible. L'année à venir promet d'être tout aussi passionnante pour le développement de notre portefeuille, large et équilibré, et pour continuer à travailler pour amener des thérapies innovantes aux patients le plus rapidement possible. »

Un webcast et une conférence téléphonique se tiendront aujourd'hui à 14h00

aux numéros suivants :

France and International: +33 (0)1 76 70 07 94 États-Unis : + 1 866 966 1396

Code PIN : 5173329#

La présentation et un lien vers le [webcast](#) seront mis à disposition sur le site internet de la Société 30 minutes avant le début de la conférence.

Vous pourrez réécouter la conférence sur le site web d'Innate Pharma.

¹ Sur la base du taux de change publié au 16 octobre 2019 de 1 euro = 1,1065 dollars U.S

² Comprenant des actifs financiers courants (16,0m€) et des actifs financiers non-courant (37,0m€)



Principaux éléments financiers 2019 :

Les éléments clés pour l'année 2019 sont les suivants :

- Une situation de trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers s'élevant à 255,9 millions d'euros (m€) au 31 décembre 2019 (202,7m€ au 31 décembre 2018), incluant 37,0m€ d'instruments financiers non-courants (35,2m€ au 31 décembre 2018).
 - Encaissement net de 66,0m€ suite à l'offre globale réalisée par la Société en octobre 2019, incluant son introduction au Nasdaq Global Select Market.
 - Encaissement net de 44,9m€ provenant des paiements finaux en relation avec les accords signés avec AstraZeneca en octobre 2018, après réception de paiements de la part d'AstraZeneca et de paiements réalisés par la Société au profit d'AstraZeneca, Novo Nordisk A/S et Orega Biotech.
- Au 31 décembre 2019, les dettes financières s'élevaient à 18,7m€ (4,5m€ au 31 décembre 2018) à la suite du tirage en août 2019 des 13,9m€ restant du prêt de 15,2m€ accordé en juillet 2017 par Société Générale.
- Des produits opérationnels s'élevant à 85,8m€ en 2019 (2018 : 94,0m€) et provenant principalement des éléments suivants :
 - Les revenus des accords de collaboration et de licence correspondent principalement à l'étalement comptable des paiements initiaux et de levée d'option reçus par Innate Pharma dans le contexte des accords signés avec AstraZeneca. Les revenus des accords de collaboration et de licence liés à l'accord signé pour monalizumab ont baissé de 19,0m€, s'élevant à 42,5m€ en 2019 (2018 : 61,5m€). Cette baisse s'explique principalement par l'exercice de l'option par AstraZeneca en octobre 2018, ayant généré un impact positif (effet de rattrapage) de 32,0m€ en 2018. Les revenus des accords de collaboration et de licence liés à l'accord signé pour IPH5201 ont augmenté de 3,2m€, s'élevant à 18,8m€ en 2019 (2018 : 15,6m€). Les revenus des refacturations de coûts de recherche et développement pour IPH5401 et pour IPH5201 s'élevaient à 6,9m€ en 2019 (2018 : 2,2m€)..
 - Le crédit impôt recherche a augmenté de 3,2m€, s'élevant à 16,7m€ (2018 : 13,5m€). Cette variation provient principalement de l'augmentation des dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles des licences acquises auprès de tiers (monalizumab, Lumoxiti, IPH5201).
- Des charges opérationnelles de 104,6m€ en 2019 (2018 : €87.7m), dont 75,3% sont consacrées à la recherche et développement (R&D).
 - Les charges de R&D ont augmenté de 9,3m€, s'élevant à 78,8m€ en 2019 (2018 : 69,6m€), incluant des dotations aux amortissements de 15,5m€ en 2019 (2018 : €6.7m). Cette augmentation des dotations aux amortissements provient principalement de l'impact année pleine de l'amortissement de Lumoxiti et IPH5201.
 - Les frais généraux et commerciaux ont augmenté de 7,7m€, s'élevant à 25,8m€ en 2019 (2018 : 18,1m€). Cette augmentation est liée à la structuration de la filiale



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

américaine, à la commercialisation de Lumoxiti ainsi qu'au renforcement des fonctions support nécessaires à l'évolution de la Société.

- Le contrat de distribution de Lumoxiti a généré une perte nette de 8,2m€ en 2019 (2018 : perte de 1,1m€). En 2019, la Société bénéficiait d'un mécanisme de partage des coûts avec AstraZeneca, qui seront remboursés en 2020.
- Une perte nette de 20,8m€ en 2019 (2018 : bénéfice net de 3,0m€).

Le tableau suivant résume les comptes consolidés aux normes IFRS pour l'année 2019, incluant l'information comparative avec 2018.

En milliers d'euros, à part pour les données par action	31 décembre 2019⁽¹⁾	31 décembre 2018
Produits opérationnels	85 814	93 952
Recherche et développement	(78 844)	(69 555)
Frais généraux	(25 803)	(18 142)
Charges opérationnelles	(104 647)	(87 697)
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distributions	(8 219)	(1 109)
Résultat opérationnel	(27 052)	5 146
Produits (charges) financiers, nets	6 293	(2 427)
Charge d'impôt sur le résultat	-	333
Résultat de l'exercice	(20 759)	3 049
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (en milliers)	66 908	58 776
Résultat de base par action	(0.31)	0.05
Résultat dilué par action	(0.30)	0.05
	31 décembre 2019⁽¹⁾	31 décembre 2018
Trésorerie, équivalents de trésorerie et actifs financiers	255 869	202 712
Total de l'actif	401 361	451 216
Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Société	217 416	167 240
Total passifs financiers	18 723	4 522

⁽¹⁾ Les comptes consolidés présentés pour l'exercice 2019 intègrent les effets de la première application de la norme IFRS 16 devenue applicable au 1er janvier 2019. La Société a appliqué la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, les informations comparatives 2018 n'ont pas été retraitées.



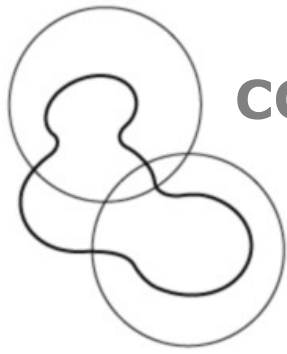
Avancée du portefeuille :

Monalizumab (anticorps anti-NKG2A), en partenariat avec AstraZeneca :

- Le 26 septembre, la Société a annoncé qu'AstraZeneca planifiait de tester monalizumab dans un essai clinique randomisé de Phase III qui évaluera la combinaison de monalizumab avec cetuximab chez des patients présentant un carcinome épidermoïde de la tête et du cou (CETC) en rechute ou métastatique (R/M). Innate est éligible à un paiement d'étape de 100 millions de dollars d'AstraZeneca au traitement du premier patient de cet essai de Phase III.
- Deux extensions de cohorte de Phase II testent actuellement la combinaison de monalizumab et cetuximab, chez des patients présentant un CETC R/M ayant déjà été traités par immunothérapie (extension de cohorte 2) et chez des patients présentant un CETC R/M n'ayant jamais été traités par immunothérapie (extension de cohorte 3). Les données de Phase II publiées au congrès de la société européenne d'oncologie médicale (ESMO) de 2019 soutiennent ces extensions de cohorte. Dans une cohorte de 40 patients présentant un CETC ayant été traités au préalable par chimiothérapie seule ou par chimiothérapie suivie d'une immunothérapie, la combinaison de monalizumab et cetuximab a montré un profil de sécurité gérable et un taux de réponse de 27,5% (respectivement 36% pour les patients n'ayant jamais reçu d'immunothérapie et 17% pour ceux ayant déjà été traité par immunothérapie).
- Des données préliminaires d'efficacité sont attendues pour le premier semestre 2020 pour la cohorte 2, incluant 40 patients supplémentaires ayant déjà été traité par immunothérapie.
- En outre, des données préliminaires d'efficacité, issues de l'extension de cohorte 3 en cours, évaluant la combinaison de monalizumab, cetuximab et durvalumab chez des patients n'ayant jamais reçu d'immunothérapie, sont prévues pour le second semestre 2020.

Lacutamab (IPH4102, anticorps anti-KIR3DL2) :

- En juin 2019, le premier patient de l'essai TELLOMAK a été traité. TELLOMAK est une étude clinique de Phase II internationale, ouverte et multicohorte évaluant l'efficacité et la sécurité de lacutamab chez des patients présentant différents sous-types de lymphomes T, dont le syndrome de Sézary, le mycosis fongoïdes (MF) et les lymphomes T périphériques (LTP).
- Depuis novembre 2019, la Société est en discussions avec les agences réglementaires américaine et de certains pays européens au sujet de défaillances vis-à-vis des Bonnes Pratiques de Fabrication (BPF) sur le site de répartition aseptique (« fill and finish ») du sous-traitant choisi par la Société pour la production des lots cliniques de lacutamab utilisés dans TELLOMAK. À ce jour :
 - **France et Royaume-Uni** : Suite aux autorisations des agences française et britannique, la Société a réactivé TELLOMAK dans le syndrome de Sézary et dans le MF dans ces pays. Étant donnée l'existence de standards de traitement pour les patients atteints de LTP, la Société a décidé de ne pas recruter de nouveaux patients dans l'essai tant qu'un nouveau lot certifié BPF n'est pas disponible. Les patients



COMMUNIQUE DE PRESSE

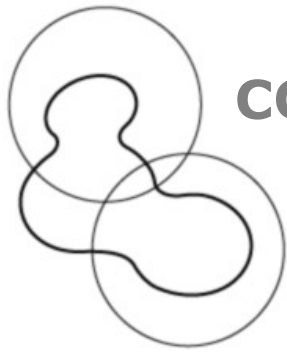
innate pharma

présentant un LTP déjà recrutés dans l'essai peuvent toutefois continuer leur traitement.

- **États-Unis, Espagne, Allemagne et Italie** : Sur la base des réponses des autorités réglementaires de ces pays, TELLOMAK fait toujours l'objet d'une suspension partielle aux États-Unis, ainsi qu'en Espagne et en Allemagne. Les patients déjà recrutés dans l'essai peuvent continuer le traitement. En revanche, l'inclusion de nouveaux patients reste suspendue à la disponibilité d'un nouveau lot certifié BPF. L'essai a été suspendu en Italie.
- Aucun problème de sécurité n'a été détecté avec le médicament utilisé dans l'essai, à l'instar de l'analyse menée par le comité indépendant de surveillance des données (IDMC - *Independent Data Monitoring Committee*) qui a conclu qu'il n'y avait pas de problèmes de sécurité nouveaux, ni inattendus, liés à lacutamab et que le produit semblait bien toléré par les patients actuellement traités dans l'essai.
- La Société travaille actuellement au transfert de la fabrication du produit stérile lacutamab chez un autre sous-traitant. À ce stade, elle estime qu'un nouveau lot de produit clinique certifié BPF pourrait être disponible durant le second semestre 2020.
- La Société continue de travailler avec l'agence américaine du médicament (FDA - *Food and Drug Administration*), ainsi qu'avec les autres autorités réglementaires européennes, pour réactiver pleinement l'essai le plus vite possible. En outre, la Société évalue d'autres options potentielles dans les LTP. Une mise à jour sera communiquée en temps voulu.

IPH5401 (anticorps anti-C5aR) :

- En septembre 2019, Innate a présenté, au congrès annuel de l'ESMO de 2019, des données encourageantes issues de l'essai en escalade dose STELLAR-001 (14 patients). La combinaison d'IPH5401 et de durvalumab était bien tolérée. Des signaux précoces d'efficacité ont été observés chez des patients présentant un CPNPC (cancer du poumon non à petites cellules) et un CHC (carcinome hépatocellulaire), deux tumeurs caractérisées par une forte expression du récepteur de C5a. Une réponse partielle confirmée a été observée chez un patient présentant un CHC ayant progressé après traitement par l'immunothérapie nivolumab et une stabilisation prolongée (40 semaines) chez un patient présentant un CPNPC ayant progressé après traitement par nivolumab.
- Ainsi que prévu par le protocole de l'essai, la Société a démarré les extensions de cohorte chez des patients présentant un CPNPC en résistance secondaire à l'immunothérapie et un CHC n'ayant jamais été traité par immunothérapie. La Société a également initié une troisième extension de cohorte chez des patients présentant un CHC ayant déjà été traité par immunothérapie. Des données préliminaires issues des deux premières extensions de cohorte sont attendues au second semestre 2020.



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Lumoxiti (immunotoxine ciblant CD22) :

- En 2019, Innate a démarré ses activités soutenant la commercialisation de Lumoxiti aux États-Unis. Innate a recruté Jennifer Butler, Vice-Président Exécutif et Directeur Général d'Innate Pharma US Inc., en mars 2019. Les opérations américaines de la Société sont basées à Rockville dans l'État du Maryland.
- En décembre 2019, lors du 61^{ème} congrès annuel de la Société Américaine d'Hématologie (« ASH ») à Orlando aux États-Unis, Innate a partagé de nouvelles données de long terme issues de l'essai pivot de Phase III évaluant Lumoxiti dans la LT. Ces données renforcent les résultats d'efficacité et confirment le profil de tolérance du médicament.
- L'Agence Européenne du Médicament (*European Medicines Agency* - EMA) a accepté le dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de Lumoxiti.
- Début mars 2020, la « *Biologics License Application* » (BLA) de Lumoxiti aux États-Unis a été transférée d'AstraZeneca à Innate. En outre, toutes les activités de marketing et numériques ainsi que les services de soutien aux patients seront transférés au premier semestre 2020. D'ici la fin de l'année, un réseau de distribution administré par la filiale américaine d'Innate sera mis en place.

IPH5201 (anticorps anti-CD39), en partenariat avec AstraZeneca :

- Une demande d'Investigational New Drug (IND) a été déposée avec succès au second semestre 2019.
- En février 2020, en collaboration avec AstraZeneca, un essai de Phase I en escalade de dose, ouvert et multicentrique, évaluant IPH5201 en monothérapie, avec durvalumab (anti-PD-L1) et avec ou sans oleclumab (anti-CD73) a démarré. Suite au traitement du premier patient le 9 mars 2020 et en vertu de l'accord multi-produits signé entre les deux sociétés en octobre 2018, AstraZeneca versera un paiement d'étape de 5 millions de dollars à Innate. Conformément à l'accord de licence exclusive d'Innate, la Société versera un paiement d'étape de 2,7 millions d'euros à Orega Biotech SAS.

Préclinique :

- En octobre 2019, Innate a annoncé la publication d'un article de synthèse dans la revue Nature intitulé « *Harnessing Innate Immunity in Cancer Therapy* » et signé par des scientifiques d'Innate Pharma associés à d'autres immunologistes de renom. L'article se concentre sur les interactions entre cancer et système immunitaire, dans lesquelles les cellules de l'immunité innée jouent un rôle primordial dans le combat contre les cancers.

Corporate :

- En février 2020, Odile Laurent a été promue Vice-Président, Ressources humaines et nommée membre permanent du comité exécutif de la Société. Mme Laurent apporte à Innate plus de



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

20 ans d'expérience dans l'industrie pharmaceutique, auxquels s'ajoute son expérience en ressources humaines acquise dans des business units de sociétés internationales et multisites.

- En octobre 2019, Innate Pharma a réalisé son offre globale incluant son offre au public sur le Nasdaq Global Select Market, résultant en un montant brut cumulé d'environ 79,1 millions de dollars (71,5 millions d'euros³), provenant de la vente d'*American Depositary Shares* (ADS) aux États-Unis et d'un placement privé d'actions ordinaires en Europe. L'offre globale aboutit à l'émission de 14 375 000 actions ordinaires nouvelles, comprenant 9 922 227 ADS, à un prix de souscription unitaire de 5,50 dollars et 4 452 773 actions ordinaires dans le cadre d'un placement privé en Europe (y compris la France), à un prix de souscription unitaire de 4,97 euros. Chaque ADS représente une action ordinaire.
- En décembre 2019, Innate a annoncé sa certification Great Place to Work®, par cet organisme indépendant, acteur de référence de la qualité de vie au travail.

Évènement post-clôture :

- Au quatrième trimestre 2019, AstraZeneca a déposé un dossier de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) de Lumoxiti auprès de l'Agence Européenne du Médicament (EMA). L'EMA l'a accepté pour revue, déclenchant un paiement d'étape de 15,0 millions de dollars (13,4 millions d'euros) d'Innate à AstraZeneca, payé en janvier 2020.

À propos d'Innate Pharma :

Innate Pharma S.A. est une société de biotechnologies commerciale spécialisée en immuno-oncologie, dédiée à l'amélioration du traitement des cancers grâce à des anticorps thérapeutiques innovants exploitant le système immunitaire.

Le produit commercial d'Innate Pharma, Lumoxiti, pris en licence à AstraZeneca aux États-Unis, en Europe et en Suisse, a été approuvé par la FDA en septembre 2018. Lumoxiti est un produit d'oncologie « first-in-class » pour le traitement de la leucémie à tricholeucocytes (LT). Le large portefeuille d'anticorps d'Innate Pharma inclut plusieurs candidats potentiellement « first-in-class » aux stades clinique et préclinique dans des cancers où le besoin médical est important.

Innate Pharma est pionnière dans la compréhension de la biologie des cellules NK et a développé son expertise dans le microenvironnement tumoral et les antigènes tumoraux, ainsi que dans l'ingénierie des anticorps. Son approche innovante lui a permis de construire un portefeuille propriétaire diversifié et de nouer des alliances avec des sociétés leaders de la biopharmacie comme Bristol-Myers Squibb, Novo Nordisk A/S ou Sanofi ainsi qu'un partenariat multi-produits avec AstraZeneca.

Basée à Marseille, Innate Pharma est cotée en bourse sur Euronext Paris et sur Nasdaq aux États-Unis.

Retrouvez Innate Pharma sur www.innate-pharma.com.

³ Sur la base d'un taux de change de 1€ = 1,1065\$ le 16 octobre 2019



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Informations pratiques :

Code ISIN FR0010331421
Code mnémonique Euronext : IPH Nasdaq : IPHA
LEI 9695002Y8420ZB8HJE29

Avertissement :

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, y compris celles au sens du *Private Securities Litigation Reform Act* de 1995. L'emploi de certains termes, notamment « croire », « potentiel », « s'attendre à » et « sera » et d'autres expressions semblables, vise à identifier des énoncés prospectifs. Bien que la Société considère que ses projections sont basées sur des hypothèses raisonnables, ces déclarations prospectives peuvent être remises en cause par un certain nombre d'aléas et d'incertitudes, ce qui pourrait donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux anticipés. Ces aléas et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, y compris celles relatives à l'innocuité, aux progrès et aux résultats des essais cliniques et des études précliniques en cours ou prévus, aux examens et autorisations d'autorités réglementaires concernant les produits-candidats de la Société, des efforts commerciaux de la Société ainsi que la capacité de la Société à continuer à lever des fonds pour son développement. Pour des considérations supplémentaires en matière de risques et d'incertitudes pouvant faire différer les résultats effectifs, la situation financière, la performance et les réussites de la Société, merci de vous référer à la section « Facteurs de Risques » du Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), disponible sur les sites Internet d'Innate Pharma (www.innate-pharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org), et les documents et rapports publics déposés auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis, y compris le prospectus définitif de la Société daté du 16 octobre 2019 et les documents et rapports subséquents déposés auprès de l'AMF ou de la SEC, ou autrement rendus publics, par la Société.

Le présent communiqué, et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions d'Innate Pharma dans un quelconque pays.

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter :

Relations investisseurs

Innate Pharma
Danielle Spangler
Tel.: +1 917 499 6240
Danielle.Spangler@innate-pharma.com

Jérôme Marino
Tel.: +33 (0)4 30 30 30 30
investors@innate-pharma.com

Contacts presse

Innate Pharma
Tracy Rossin (Global/US)
Tel.: +1 240 801 0076
Tracy.Rossin@innate-pharma.com

ATCG Press
Marie Puvieux (France)
Tel.: +33 (0)9 81 87 46 72
innate-pharma@atcg-partners.com



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Résumé des comptes consolidés et notes au 31 décembre 2019



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

Bilan consolidé (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	31 décembre 2019 ⁽¹⁾	31 décembre 2018
Actif		
Actif courant		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	202 887	152 314
Actifs financiers courants	15 978	15 217
Créances courantes	18 740	152 112
Total actif courant	237 605	319 643
Actif non courant		
Immobilisations incorporelles	96 968	84 529
Immobilisations corporelles	11 672	10 216
Actifs financiers non courants	37 005	35 181
Autres actifs non courants	89	86
Créances non courantes	16 737	-
Impôts différés actifs	1 286	1 561
Total actif non courant	163 756	131 574
Total de l'Actif	401 361	451 216
Passif		
Passif courant		
Dettes opérationnelles	49 504	91 655
Dettes sur collaboration	21 304	20 987
Passifs financiers courants	2 130	1 347
Passifs de contrat courants	48 770	82 096
Provisions - partie non courante	114	652
Total passif courant	121 822	196 737
Passif non courant		
Dettes sur collaboration	-	10 669
Passifs financiers non courants	16 593	3 175
Avantages au personnel	3 760	3 697
Passifs de contrat non courants	40 342	68 098
Provisions - partie courante	142	38
Impôts différés passifs	1 286	1 561
Total passif non courant	62 123	87 238
Capitaux propres		
Capital social	3 941	3 197
Prime d'émission	369 617	299 932
Réserves et report à nouveau	(134 912)	(137 840)
Autres réserves	(472)	(1 099)
Résultat de l'exercice	(20 759)	3 049
Total capitaux propres	217 416	167 240
Total du Passif	401 361	451 216



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- (1) Les comptes consolidés présentés pour l'exercice 2019 intègrent les effets de la première application de la norme IFRS 16 devenue applicable au 1er janvier 2019. La Société a appliqué la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, les informations comparatives 2018 n'ont pas été retraitées. L'impact de l'application de cette norme sur le bilan d'Innate au 31 décembre 2019 était une augmentation de 1,8 million d'euros des « Immobilisations corporelles » et une baisse de 2,0 millions d'euros des dettes financières.



Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	31 décembre 2019 ⁽¹⁾	31 décembre 2018
Revenus des accords de collaboration et de licence	68 974	79 892
Financements publics de dépenses de recherche	16 840	14 060
Produits opérationnels	85 814	93 952
Recherche et développement	(78 844)	(69 555)
Frais généraux	(25 803)	(18 142)
Charges opérationnelles nettes	(104 647)	(87 697)
Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution	(8 219)	(1 109)
Résultat opérationnel	(27 052)	5 146
Produits financiers	11 269	6 002
Charges financières	(4 976)	(8 429)
Résultat financier (net)	6 293	(2 427)
Résultat avant impôts sur le résultat	(20 759)	2 718
Charge d'impôt sur le résultat	-	333
Résultat net de la période	(20 759)	3 049
Résultats par action :		
(en € par action)		
- de base	(0,31)	0,05
- dilué	(0,30)	0,05

⁽¹⁾ Les comptes consolidés présentés pour l'exercice 2019 intègrent les effets de la première application de la norme IFRS 16 devenue applicable au 1er janvier 2019. La Société a appliqué la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, les informations comparatives 2018 n'ont pas été retraitées.



Tableau des flux de trésorerie consolidé (en milliers d'euros)

En milliers d'euros	31 décembre 2019 ⁽¹⁾	31 décembre 2018
Résultat de la période	(20 759)	3 049
Amortissements et dépréciations, net	16 529	7 401
Provisions pour engagements sociaux	685	477
Provisions pour charges	(484)	(322)
Paiements en actions	3 826	2 707
Variation des dépréciations sur actifs financiers	(4 065)	3 786
(Gains)/pertes de change sur actifs financiers	(280)	(1 341)
Variation des provisions d'intérêts sur actifs financiers	(237)	152
Produits sur actifs financiers	(1 290)	(1 445)
Intérêts nets payés	204	102
Autres éléments du résultat de la période sans effet de trésorerie	550	-
Marge brute d'autofinancement	(5 321)	14 566
Variation du besoin en fonds de roulement	40 245	(47 096)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	34 924	(32 529)
Acquisition d'actifs incorporels, net	(64 130)	(556)
Acquisition d'actifs corporels, net	(1 271)	(873)
Acquisition d'actifs financiers non courants	-	-
Cession d'actifs corporels	-	22
Cession d'autres actifs immobilisés	(10)	25
Acquisition d'autres actifs immobilisés	-	-
Cession d'actifs financiers courants	-	2 704
Cession d'actifs financiers non courants	2 000	21 513
Intérêts financiers reçus sur actifs financiers	1 290	1 445
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements	(61 543)	24 279
Impact net de l'émission d'actions	44	111
Augmentation de capital, net	66 006	62 557
Encaissement des passifs financiers	13 900	-
Remboursements des passifs financiers	(1 982)	(1 343)
Intérêts nets payés	(204)	(102)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	77 765	61 222
Effets des variations de change	5	(26)
Augmentation / (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie :	50 572	52 946
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	152 314	99 367
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	202 887	152 314

⁽¹⁾ Les comptes consolidés présentés pour l'exercice 2019 intègrent les effets de la première application de la norme IFRS 16 devenue applicable au 1er janvier 2019. La Société a appliqué la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, les informations comparatives 2018 n'ont pas été retraitées.



Produits opérationnels

Le tableau suivant résume les produits opérationnels pour les périodes sous revue :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Revenus des accords de collaboration et de licence	68 974	79 892
Financements publics de dépenses de recherche	16 840	14 060
Produits opérationnels	85 814	93 952

Revenus des accords de collaboration et de licence

Les revenus des accords de collaboration et de licence ont baissé de 10,9 millions d'euros, ou 13,7%, s'élevant à 69,0 millions d'euros pour l'exercice 2019, à comparer à 79,9 millions d'euros pour l'exercice 2018. Ces revenus proviennent essentiellement des paiements initiaux et de levée d'option liés aux accords signés avec AstraZeneca en avril 2015 et octobre 2018, sur la base de l'accomplissement de travaux que la Société s'est engagée à effectuer. Cette variation sur 2019 résulte principalement de :

- Une baisse de 19,0 millions d'euros du montant reconnu en chiffre d'affaires au titre de l'accord sur monalizumab, s'élevant à 42,5 millions d'euros sur l'exercice 2019, à comparer à 61,5 millions d'euros pour l'exercice 2018. Cette baisse s'explique principalement par l'exercice de l'option par AstraZeneca en octobre 2018, ayant généré un impact positif (effet de rattrapage) de 32,0 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2018. Au 31 décembre 2019, le montant non reconnu en chiffre d'affaires s'élève à 62,7 millions d'euros, dont 39,7 millions d'euros en « Produits constatés d'avance courants » et 23,0 millions d'euros en « Produits constatés d'avance non courants » ;
- Une augmentation de 3,2 millions d'euros des revenus liés à IPH5201 pour l'exercice 2019, s'élevant à 18,8 millions d'euros, à comparer à 15,6 millions d'euros pour l'exercice 2018. Ce montant résulte de la reconnaissance partielle du paiement initial non remboursable de 50,0 millions de dollars USD reçu d'AstraZeneca en 2018. Au 31 décembre 2019, le montant non reconnu en chiffre d'affaires s'élève à 9,1 millions d'euros, entièrement présenté en « Produits constatés d'avance courants ».
- Une augmentation de 4,7 millions d'euros du revenu résultant des refacturations de coûts de recherche et développement, s'élevant à 6,9 millions d'euros sur l'exercice 2019, à comparer à 2,2 millions d'euros pour l'exercice 2018. Dans le cadre de nos accords avec AstraZeneca, les coûts cliniques pour les études de la Phase I relatifs à IPH5401 sont partagés de façon égale entre Innate Pharma et AstraZeneca et les coûts de recherche et développement relatifs à IPH5201 sont entièrement supportés par AstraZeneca.

Financements publics de dépenses de recherche

Les financements publics de dépenses de recherche ont augmenté de 2,8 millions d'euros, ou 19,8%, à 16,8 millions d'euros pour l'exercice 2019, à comparer à 14,1 millions d'euros pour l'exercice 2018. Cette variation provient principalement de la hausse de 3,2 millions d'euros du crédit d'impôt recherche, qui résulte essentiellement d'une hausse des dotations aux



amortissements sur immobilisations incorporelles des licences acquises par la Société (cf. Dépenses de R&D).

Le calcul du crédit d'impôt recherche correspond à 30% des dépenses éligibles (nettes de subventions) de l'année fiscale. Suite à la perte du statut de PME communautaire au 31 décembre 2019, le crédit d'impôt recherche 2019, s'il n'est pas imputé d'ici là, sera donc remboursé au cours de l'année 2022

Charges opérationnelles

Le tableau ci-dessous analyse les charges opérationnelles par fonction pour les exercices clos au 31 décembre 2019 et 2018 :

En milliers d'euros	31 décembre 2019	31 décembre 2018
Dépenses de recherche et développement	(78 844)	(69 555)
Frais généraux et commerciaux	(25 803)	(18 142)
Charges opérationnelles	(104 647)	(87 697)

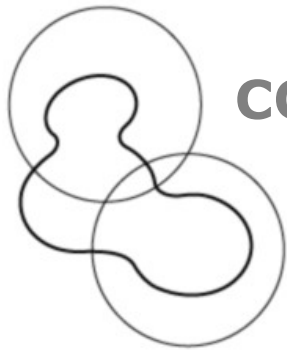
Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche et développement (« R&D ») ont augmenté de 9,3 millions d'euros, ou 13,4%, s'élevant à 78,8 millions d'euros pour l'exercice 2019, à comparer à 69,6 millions d'euros pour l'exercice 2018. Les dépenses de R&D représentent respectivement 75,3% et 79,4% des charges opérationnelles des exercices 2019 et 2018.

Cela inclut les dépenses de R&D directes (coûts de sous-traitance et consommables), les dépréciations et amortissements ainsi que les frais de personnel. Les charges directes ont baissé de 2,3 millions d'euros, ou 3,8%, s'élevant à 44,4 millions d'euros sur l'exercice 2019, à comparer à 46,1 millions d'euros sur l'exercice 2018. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des coûts de développement pharmaceutique pour certains produits cliniques en raison du phasage de la production de lots cliniques non totalement compensée par l'augmentation des autres dépenses liées au développement et aux progrès du portefeuille de la Société. Les dotations aux amortissements ont augmenté de 8,8 millions d'euros, ou 131,2%, s'élevant à 15,5 millions d'euros pour l'exercice 2019, à comparer à 6,7 millions d'euros pour l'exercice 2018. Cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des dotations aux amortissements liées aux immobilisations incorporelles de monalizumab (à la suite du complément de prix payé à Novo Nordisk A/S et reconnu en 2018, relatif à la levée d'option d'AstraZeneca), IPH5201 et Lumoxiti (dont l'amortissement a commencé en octobre 2018). Les frais de personnel, comprenant les paiements en action aux salariés et consultants affectés à la R&D, ont augmenté de 1,7 million d'euros, ou 11,7%, s'élevant à 15,9 millions d'euros pour l'exercice 2019, à comparer à 14,2 millions d'euros pour l'exercice 2018. Cette augmentation est la conséquence de l'impact cumulé des augmentations de salaires et traitements, du bonus exceptionnel de 2019 ainsi que l'augmentation des paiements en actions. Au 31 décembre 2019, le personnel de R&D s'élevait à 162 personnes, contre 154 au 31 décembre 2018.

Frais généraux et commerciaux

Les frais généraux et commerciaux ont augmenté de 7,7 millions d'euros, ou 42,2%, s'élevant à 25,8 millions d'euros pour l'exercice 2019, à comparer à 18,1 millions d'euros pour l'exercice 2018. Les frais généraux et commerciaux ont représenté respectivement 24,7% et 20,7% des charges opérationnelles nettes des exercices 2019 et 2018.



Les dépenses de personnel (incluant les paiements en action) incluent les rémunérations versées à nos salariés et consultants et ont augmenté de 3,0 millions d'euros, ou 39,1%, à 10,6 millions d'euros pour l'exercice 2019, à comparer à 7,6 millions d'euros pour l'exercice 2018. Cette hausse résulte principalement des augmentations de salaires et traitements s'expliquant par l'accroissement du personnel. Au 31 décembre 2019, le personnel administratif et commercial s'élevait à 65 personnes, à comparer à 41 personnes au 31 décembre 2018 (+59%). Cela est en partie dû au développement de l'activité commerciale de la Société aux États-Unis, incluant le recrutement d'une équipe commerciale ainsi que le renforcement des équipes administratives pour répondre aux enjeux corporate de la Société.

Les frais généraux et commerciaux incluent les honoraires non scientifiques et de conseil, se composant essentiellement des honoraires de commissariat aux comptes, d'expertise-comptable, fiscales, juridiques et de recrutement. Les honoraires non-scientifiques et de conseil ont augmenté en 2019 du fait de la structuration de la filiale américaine de la Société ainsi que de la commercialisation de Lumoxiti. Les autres dépenses sont liées à la propriété intellectuelle, aux coûts d'entretien de l'équipement des laboratoires et de nos locaux, aux amortissements et dépréciations et autres frais généraux et administratifs.

Produit (charge) net(te) provenant d'accords de distribution

Lorsque des ventes de produits sont effectuées par le partenaire pharmaceutique dans le cadre d'accords de collaboration ou de transition, la Société est amenée à déterminer si le partenaire effectue la vente des produits en tant qu'agent ou principal. La Société a conclu qu'AstraZeneca agit en tant que principal dans le cadre de la production et de la commercialisation de Lumoxiti. En conséquence, le gain ou la perte global(e) reçu(e) ou payé(e) de/à AstraZeneca dans le cadre des activités de commercialisation de Lumoxiti est présenté(e) sur une ligne spécifique du compte de résultat d'Innate Pharma (ce montant n'inclut pas les coûts de recherche et développement qui sont comptabilisés en charges opérationnelles R&D).

La Société a comptabilisé une perte nette de 8,2 millions d'euros au titre du contrat de distribution de Lumoxiti pour l'exercice 2019, à comparer à une perte nette de 1,1 million d'euros pour l'exercice 2018, correspondant au chiffre d'affaires résultant des ventes de Lumoxiti sur la période, déduction faite des frais administratifs et de production associés, incombant à la Société suite à la mise en vente aux États-Unis. Pour rappel, bien que reconnu sur 12 mois en 2019, la commercialisation aux États-Unis de Lumoxiti a démarré en novembre 2018 et le médicament est en période de croissance accélérée. En 2019, la Société bénéficiait d'un mécanisme de partage des coûts avec AstraZeneca, qui prendra fin en 2020.

Résultat financier

Le résultat financier s'est traduit par un gain de 6,3 millions d'euros en 2019 contre une perte de 2,4 millions d'euros en 2018, soit une hausse de 8,7 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de la variation de juste valeur de certains instruments financiers (gain de 4,1 millions d'euros en 2019 contre une perte de 3,9 millions d'euros en 2018).

Éléments de bilan

Au 31 décembre 2019, le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des actifs financiers courants et non courants détenus par la Société s'élevait à 255,9 millions d'euros contre 202,7 millions d'euros au 31 décembre 2018. La trésorerie nette au 31 décembre 2019 s'élevait à 216,7 millions d'euros (166,2 millions d'euros au 31 décembre 2018).



Les autres éléments clés du bilan au 31 décembre 2019 sont :

- Des passifs de contrat de 62,7 millions d'euros (dont 39,7 millions d'euros comptabilisés en 'Passifs de contrat – non courants') et des dettes sur collaboration de 21,3 millions d'euros (comptabilisées en 'Dettes sur collaboration – courantes') correspondant à la partie du paiement initial reçu d'AstraZeneca non encore reconnue en résultat ou utilisée dans le cadre du co-financement du programme monalizumab avec AstraZeneca ;
- Des passifs de contrat de 9,1 millions d'euros relatifs au reliquat du paiement relatif à IPH5201, classé en intégralité comme 'Passifs de contrats courants' ;
- Des passifs de contrats de 17,4 millions d'euros pour le paiement relatif aux molécules précliniques, classé en intégralité comme 'Passifs de contrats non courants' ;
- Des immobilisations incorporelles d'une valeur nette comptable de 97,0 millions d'euros, correspondant principalement aux droits et licences relatifs à l'acquisition des droits monalizumab, IPH5201, IPH5401 et Lumoxiti ;
- Une créance non-courante de 16,7 millions d'euros sur l'État français au titre du crédit d'impôt recherche pour l'année 2019 ;
- Des capitaux propres s'élevant à 217,4 millions d'euros, incluant la perte nette de la période de 20,8 millions d'euros ;
- Des dettes financières s'élevant à 18,7 millions d'euros (4,5 millions d'euros au 31 décembre 2018), provenant principalement du tirage en août 2019 des 13,9 millions d'euros restants du prêt de 15,2 millions d'euros accordé en juillet 2017 par Société Générale.

Flux de trésorerie

Au 31 décembre 2019, l'augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie a atteint 50,6 millions d'euros, à comparer à une augmentation nette de trésorerie et équivalents de trésorerie de 52,9 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les flux de trésorerie de la période sous revue résultent principalement des éléments suivants :

- Nos flux de trésorerie nets générés par les activités opérationnelles ont atteint 34,9 millions d'euros, s'expliquant principalement par l'encaissement de 108,8 millions d'euros liés à l'accord sur IPH5201 signé avec AstraZeneca en octobre 2018 et à l'exercice de l'option sur monalizumab, compensés en partie par la consommation nette de trésorerie des activités opérationnelles ;
- Nos flux de trésorerie nets consommés par les activités d'investissement se sont élevés à 62,1 millions d'euros et sont principalement constitués du paiement des droits de Lumoxiti (50,0 millions de dollars ou 43,8 millions d'euros), du paiement complémentaire effectué auprès de Novo Nordisk A/S pour les droits du monalizumab (15,0 millions de dollars ou 13,1 millions d'euros) et du paiement effectué à Orega Biotech pour les droits de l'IPH5201 (anti-CD39) (7,0 millions d'euros) ;



COMMUNIQUE DE PRESSE

innate pharma

- Nos flux de trésorerie nets générés par les activités de financement sont de 77,8 millions d'euros et proviennent principalement de l'offre globale, incluant une offre au public sur le Nasdaq Global Market, réalisée en octobre par la Société.

Évènements post-clôture

Le 22 novembre 2019, AstraZeneca a soumis à l'Agence européenne des médicaments (EMA) la demande d'autorisation de mise sur le marché (AMM) relative à la commercialisation de Lumoxiti en Europe. Selon l'accord relatif à Lumoxiti signé en Octobre 2018 avec AstraZeneca, cette soumission donne droit à AstraZeneca à un paiement d'étape de 15,0 millions de dollars (13,4 millions d'euros) qui a été payé par la Société en janvier 2020.

Le 10 janvier 2020, la Société a signé un avenant à son bail ayant pour but d'étendre la surface des locaux loués. Cet avenant a également pour conséquence d'étendre la durée de l'engagement avec le bailleur. La date effective de l'avenant au bail est le 15 janvier 2020. En conséquence, et conformément à l'application de la norme IFRS 16, les impacts sur le bilan consolidé à la date effective de l'avenant au bail sont les suivants : reconnaissance d'un droit d'utilisation (actif) de 1,2 million d'euros et d'une dette locative de 1,1 million d'euros.

Le 9 mars 2020, le premier patient de l'essai de Phase I en escalade de dose, ouvert et multicentrique, évaluant IPH5201 en monothérapie, avec durvalumab (anti-PD-L1) et avec ou sans oleclumab (anti-CD73) a été traité. En vertu de l'accord multi-produits signé entre les deux sociétés en octobre 2018, AstraZeneca versera un paiement d'étape de 5 millions de dollars à Innate au traitement du premier patient. Conformément à l'accord de licence exclusive d'Innate, la Société versera un paiement d'étape de 2,7 millions d'euros à Orega Biotech SAS.

Nota

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 ont été revus par les Commissaires aux comptes et approuvés par le Directoire le 9 mars 2020. Ils ont été revus par le Conseil de Surveillance le 9 mars 2020. Le rapport des commissaires aux comptes est en cours d'élaboration pour publication.

Facteurs de risque

Les facteurs de risque affectant la Société sont présentés dans la Section 3 du document universel d'enregistrement déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 septembre 2019, ainsi que dans la section « Risk Factors » du prospectus déposé le 18 octobre 2019 auprès de régulateur américain des marchés financiers, la « Securities and Exchange Commission ».